

CONDITIONS D'UTILISATION DU PROGRAMME AMBASSADRICES **En vigueur à compter du 07 juillet 2020**

Nous vous souhaitons la bienvenue dans le programme « AMBASSADRICES » (ci-après « **Programme** »).

Dans le cadre des présentes Conditions du Programme, il est convenu que « **Vous** » ou le « **Participant** » désigne la personne participant au Programme; « **Nous** » ou l'« **Organisateur** » désigne la Société Organisatrice du Programme identifiée dans les Conditions d'Utilisation de la Plateforme; le Participant et l'Organisateur seront collectivement dénommés les « **Parties** » et individuellement dénommés la « **Partie** ».

Nous vous invitons à lire attentivement les présentes Conditions d'Utilisation du Programme Ambassadrices (ci-après « **Conditions du Programme** ») ainsi que les Conditions d'Utilisation de www.vichy.fr (ci-après « **Plateforme** ») accessible [ici](#) et la Politique des Données à caractère personnel accessible [ici](#) qui régissent Votre navigation sur la Plateforme ainsi que votre participation au Programme.

ARTICLE 1 : OBJET DU PROGRAMME

Le Programme a pour objet de permettre aux Participants titulaires d'un compte AMBASSADRICES de cumuler des étoiles (ci-après les « **Points** ») qui leur ouvriront droit d'être sélectionnés par la Société pour participer à des opérations privilégiées telles que tester des produits de la Société et participer à des événements organisés par la Société (ci-après le(s) « Récompense(s) ») selon les conditions définies ci-après.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'ADHESION ET PROCESSUS D'INSCRIPTION AU PROGRAMME

L'adhésion au Programme est volontaire et gratuite.

L'adhésion au Programme est ouverte à tout Participant remplissant les conditions suivantes:

- Majeur. Si vous êtes mineur, l'autorisation préalable de vos parents est nécessaire
- Personnes physiques (Il n'est pas ouvert aux professionnels)
- Résidant en France métropolitaine Corse incluse

Un même Participant (mêmes nom, prénom, date de naissance et coordonnées postales) ne peut adhérer qu'une seule fois au Programme.

L'Organisateur a la possibilité de procéder à toutes vérifications utiles et d'invalider l'adhésion de toute personne ne remplissant pas les conditions requises d'adhésion au Programme.

Pour s'inscrire au Programme il suffit de :

- Remplir les conditions de participation susmentionnées ;
- Se rendre sur la Plateforme ;
- Compléter le formulaire d'inscription avec les informations suivantes : Email, Mot de passe, Civilité, Nom, Prénom, Date de naissance, Type de peau, Teinte de peau, Nature de cheveux, Vos préoccupations beauté, Vos habitudes beauté, Les produits Vichy utilisés, Les produits Vichy souhaités,
- Accepter les Conditions Générales d'Utilisation de la Plateforme et les Conditions du Programme.

Le compte est nominatif, personnel et strictement réservé à un usage privé.

Les Participants devront créer un mot de passe pour accéder à leur compte qui devra être assez complexe pour le protéger (8 caractères minimum).

L'inscription sera confirmée par l'envoi d'un e-mail à l'adresse e-mail fournie lors de l'inscription.

Si le participant est sélectionné pour participer à l'une des opérations privilégiées par la Société, les informations suivantes lui seront demandées :

- Adresse postale,
- Code postal,
- Ville,
- Pays de résidence,
- Téléphone mobile.

La Société se réserve le droit de refuser toute inscription pour des motifs légitimes. Elle se réserve le droit d'interrompre la participation d'un Membre au Programme en cas de non-respect des présentes conditions générales ou pour tout autre motif légitime, notamment en cas de non-publication de contenus, sans préjudice des dispositions de l'article 5 ci-après.

Un Membre du Programme est libre de renoncer à sa participation au Programme à tout moment en dehors des périodes de participation à une opération organisée dans le cadre du Programme. Pour se faire, il doit en faire la demande depuis les paramètres de son compte Ambassadrices.

ARTICLE 3 : FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME

Une fois le Participant inscrit au Programme, il cumulera des Points, dans les conditions suivantes, donnant droit à des Récompenses.

Les Points ne sont attribués et valables que pour des actions effectuées depuis la Plateforme.

3.1 Acquisition des Points

Pour pouvoir obtenir des Points, il est nécessaire d'avoir réalisé des Actions conformément à l'article 3.1 des présentes :

Les Points sont attribués aux Participants dans les conditions suivantes :

3.1.1. Publication de contenus sur les réseaux sociaux

Le Participant pourra cumuler des Points en faisant la promotion des produits de la Société et/ou de la Société elle-même via la publication de contenus sur ses réseaux sociaux personnels figurant dans la liste ci-dessous :

- Facebook, Twitter, Instagram et YouTube

Il est précisé que les contenus devront être publiés en « public » sur les réseaux sociaux personnels du Participant, accompagnés de l'hashtag #FanVichy.

Il est également précisé que le Participant pourra cumuler des points uniquement sur les réseaux sociaux connectés avec l'espace « Ambassadrices ». Pour cela, le Participant devra autoriser les applications Vichy à accéder aux publications sur ses réseaux sociaux personnels Facebook, Twitter, Instagram et YouTube.

Il est enfin précisé que le nombre de publications de contenus sur les réseaux sociaux personnels du Participant avec l'hashtag #FanVichy permettant de cumuler des Points est limité à 5 (cinq) par mois.

Les Points seront attribués à chaque nouvelle connexion du Participant à son compte de l'espace « Ambassadrices »

3.1.2. Participation à des opérations de tests produits

Le Participant pourra cumuler des Points en réalisant les missions proposées dans les opérations de tests produits pour lesquelles il a été sélectionné et a confirmé sa participation.

Le nombre de missions proposées dans une opération de test produit est de 3 (trois) et ont pour nature :

- Le dépôt d'un avis sur le Site sur le produit « objet » de l'opération du test produit
- La publication d'un contenu « public » sur les réseaux sociaux personnels du participant connectés avec l'espace « Ambassadrices » faisant la promotion du produit « objet » de l'opération du test produit en mentionnant l'hashtag #FanVichy et le l'hashtag spécifique au test produit.
- Le dépôt d'un avis sur le produit « objet » de l'opération du test produit sur le site d'un des partenaires de la Société, en indiquant dans l'espace « Ambassadrices », le pseudo utilisé par le Participant sur le site du partenaire pour le dépôt de l'avis.

Chaque mission de l'opération de test produit permet de cumuler des Points indépendamment les unes des autres.

Les Points seront attribués à la fin de chacune des missions.

3.1.3. Enregistrement de l'ensemble de vos informations personnelles

Le Participant pourra cumuler des Points lorsque toutes les informations personnelles de son compte sur l'espace « Ambassadrices » seront enregistrées. Lorsqu'une information personnelle de son compte est manquante, le Participant sera averti par un email et une notification dans l'espace « Ambassadrices ».

A chaque enregistrement de nouvelles informations personnelles, les Points sont attribués

Toute tentative de fraude entraînera immédiatement la perte des Points acquis par le Participant visé. D'une manière générale, les Participants s'abstiendront de mettre en œuvre tout mode de participation qui ne serait pas conforme aux présentes Conditions Générales. La régularité de la participation au Programme pourra être vérifiée par les divers moyens techniques dont dispose la Société.

La Société se réserve le droit de retirer tout Point acquis en cas de tentative de gain illégale et/ou frauduleuse. Il est interdit aux Participants ou à tout tiers, par quelconque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Programme, notamment afin d'influencer le nombre de Points acquis, par un moyen automatisé ou déloyal.

3.2 Barème de points

Le Participant peut consulter ses Points à tout moment sur son espace personnel ou en appelant l'un de nos conseillers au numéro suivant : 0 969 320 946 (numéro CRISTAL)

Le barème de Points attribués après chaque Action réalisée par les Participants est le suivant :

3.2.1. Publication de contenus sur les réseaux sociaux :

- 10 Points par nouvelle publication d'un contenu « public » sur les réseaux sociaux personnels des Participants dans la limite de 5 nouvelles publications par mois

3.2.2. Participation à des opérations de tests produits :

- 5 Points pour le dépôt d'un avis sur le Site sur le produit « objet » de l'opération du test produit
- 10 Points pour la publication d'un contenu « public » sur les réseaux sociaux personnels du participant connectés avec l'espace « Ambassadrices » faisant la promotion du produit « objet » de l'opération du test produit en mentionnant l'hashtag #FanVichy et le l'hashtag spécifique au test produit.

- 10 Points pour le dépôt d'un avis sur le produit « objet » de l'opération du test produit sur le site d'un des partenaires de la Société, en indiquant dans l'espace « Ambassadrices », le pseudo utilisé par le Participant sur le site du partenaire pour le dépôt de l'avis.

3.2.3. Enregistrement de l'ensemble de vos informations personnelles

- 2 Points pour l'enregistrement d'informations personnelles manquantes dans le compte des Participants dans l'espace « Ambassadrices »

3.3. Disponibilité des Points

Le Participant pourra consulter son solde de Points dans l'espace « Ambassadrices » sur le Site.

Les points collectés sont disponibles à chaque nouvelle connexion du Participant à son compte dans l'espace « Ambassadrices » sur le Site.

3.4. Validité des Points

Les Points cumulés et crédités sur le compte Ambassadrices du Participant sont valides pendant une durée de 9 (neuf) mois à compter de la date à laquelle les Points ont été crédités sur le compte Ambassadrices du Participant.

3.5. Utilisation des Points

Les Points cumulés et crédités sur le compte Ambassadrices du Participant sont présentés à titre indicatif et ne pourront pas être convertis ni utilisés.

ARTICLE 4 : PARTICIPATION AUX OPERATIONS

L'Adhésion au Programme ne garantit nullement sa participation aux opérations organisées dans le cadre du Programme, la Société étant libre de retenir les candidatures qu'elle souhaite sans avoir à en justifier les motifs.

Les candidats retenus parmi les Participants du Programme (ci-après « l'Ambassadrice ») recevront un ou plusieurs Produits à tester. Les Produits sont uniquement destinés aux opérations organisées dans le cadre du Programme et ne peuvent être vendus ni échangés.

ARTICLE 5 : PUBLICATION SUR LES RESEAUX SOCIAUX

L'Ambassadrice est responsable de tout contenu (texte, photo, vidéo, etc.) publié sur les réseaux sociaux via ses comptes personnels (ci-après le "Contenu")

L'Ambassadrice s'engage à publier des informations sincères et à respecter les règles élémentaires de politesse et de courtoisie.

Si sa publication contient un engagement ou un témoignage en faveur du Programme ou des Produits, l'Ambassadrice reconnaît en outre qu'il s'agit d'une expression sincère et fidèle de sa conviction fondée sur l'utilisation des Produits et il s'engage à informer le public par un message explicite accompagnant sa publication de la remise gratuite des Produits par la Société.

L'Ambassadrice s'engage à ce que le Contenu respecte la réglementation applicable et l'ordre public et qu'il ne porte pas atteinte aux droits de tiers (droits de propriété intellectuelle, vie privée, droit à l'image, etc.).

La Société se réserve le droit de demander la suppression de tout Contenu qui ne respecterait pas les conditions énoncées ci-dessus ou pour tout autre motif légitime, notamment et sans limitation si le Contenu :

- contient des injures, des grossièretés ou des propos inappropriés ;
- est dépourvu de signification ou sans rapport avec l'opération ;
- contient des données personnelles comme des noms, numéros de téléphone, adresses physiques ou électroniques, numéros de carte de crédit, numéros de compte bancaire, numéros de sécurité sociale ;
- mentionne une marque autre que celle de l'annonceur concerné ou fait référence à des produits différents des Produits concernés par l'opération ;
- contient des liens hypertexte ou des adresses URL.

ARTICLE 6 : CESSION DES DROITS

L'Ambassadrice accorde à la Société à titre gratuit et exclusif et pour le monde entier , le droit de représenter, reproduire, adapter et, plus généralement, diffuser et utiliser le Contenu, à des fins promotionnelles et/ou publicitaires du Programme et/ou des Produits, sur le Site ainsi que sur tous sites Internet, les réseaux de communication électronique, en particulier les réseaux sociaux (notamment sur ses pages officielles, sur sa chaîne officielle YouTube, sur ses comptes et pages officiels de réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Google+...), ainsi qu'au sein de tout espace publicitaire sur Internet. En outre, la Société pourra reproduire les Contenus (en tout ou partie) pour toute utilisation Interne, corporate ou en relations publiques (éditions et dossiers de presse) en direction de cibles externes – éditorial.

Cette cession des droits de propriété intellectuelle sur le Contenu est consentie pour toute la durée des droits de propriété intellectuelle, littéraire et artistique et/ou industrielle protégeant le Contenu et notamment du droit d'auteur, telle que définie par les législations française et étrangères et les conventions internationales.

L'Ambassadrice autorise expressément la Société, à titre gratuit et exclusif, à exploiter son image telle que fixée dans le cadre des Contenus, en ce compris son image fixe (photographie) ou animée (vidéo), ses propos, ses nom et/ou prénom(s) et plus généralement tout élément de sa personnalité. Cette autorisation est consentie sous les mêmes limites et conditions qu'indiquées dans la disposition cidessus à l'exception de la durée qui s'entend ici de dix (10) ans, à compter de la publication du Contenu sur le Site.

L'Ambassadrice confirme et reconnaît que: (i) il est propriétaire de tous les droits attachés au Contenu et/ou que toute personne bénéficiant de quelconques droits de propriété intellectuelle ou de droits de la personnalité attachés au Contenu l'a autorisé à accorder les droits visés par les présentes ; (ii) lui et toute autre personne apparaissant dans le Contenu n'est pas âgés de moins de 18 ans ; et que (iii) l'utilisation de son Contenu par la Société n'enfreindra aucune loi ni ne violera aucun droit de tiers. La Société disposera de toute liberté dans la décision d'exploiter ou de ne pas exploiter les Contenus.

ARTICLE 7 : RESILIATION DE VOTRE ADHESION AU PROGRAMME

7.1. Résiliation par le Participant

Le Participant est libre de résilier à tout moment son adhésion au Programme, par le simple envoi d'un courrier, confirmant sa décision, par courrier électronique à l'adresse suivante : relationclient@vichy.oaccare.fr

7.2. Résiliation par L'Organisateur

En cas d'application d'un ou de plusieurs des cas visés ci-dessous, l'Organisateur se réserve le droit de résilier l'adhésion de tout Participant de plein droit, sans préavis et sans formalité judiciaire :

- acte portant atteinte au fonctionnement normal du Programme ;

- manœuvre ayant pour objet et/ou pour effet le transfert de tout ou partie des Points sur un ou plusieurs comptes ;
- utilisation des Points contraire aux dispositions des présentes Conditions du Programme ;
- de manière plus générale, tout manquement du Participant à toute obligation à sa charge résultant des Conditions du Programme.

Les Points sont attribués à titre personnel et ne sont pas transmissibles par transmission, donation ou décès.

ARTICLE 8 : RESPECT DES CONDITIONS DU PROGRAMME

8.1 Manquement aux Conditions du Programme

En cas de non-respect des Conditions du Programme l'Organisateur se réserve le droit de (i) de rectifier le nombre des Points affichés afin qu'ils correspondent au nombre effectivement acquis aux termes des présentes Conditions du Programme (ii) de procéder à la fermeture de l'accès à la consultation du compte fidélité du Participant concerné, et à la perte de tous les avantages qui y étaient disponibles.

8.2 Modification des Conditions du Programme

Il est précisé que le Participant peut sauvegarder ou imprimer les présentes Conditions de Programme, à condition toutefois de ne pas les modifier.

Les Conditions du Programme en vigueur peuvent être consultées à tout moment sous la rubrique « Règlement » accessible sur la Plateforme.

L'Organisateur peut à tout moment mettre à jour les présentes Conditions du Programme. Une telle mise à jour fait l'objet d'une notification spécifique sur la Plateforme.

ARTICLE 9 : SUSPENSION ET ARRET DU PROGRAMME

Si l'Organisateur devait être amené à interrompre ou arrêter le Programme, il s'engage à maintenir possible l'utilisation des avantages gagnés pendant 1 mois après l'annonce de l'arrêt du Programme. A partir de l'annonce de l'arrêt du Programme, plus aucun Point ne sera enregistré dans les comptes fidélité.

ARTICLE 10 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Nous pouvons être amenés à collecter des données à caractère personnel vous concernant lorsque Vous participez au Programme.

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre du Programme sont traitées par la Société et seront utilisées aux fins de gestion de l'inscription et de la participation au Programme, livraison des produits « objets » des opérations de tests produits et, avec votre accord préalable, aux fins de prospection commerciale, notamment afin de vous adresser des offres et informations que nous jugeons pertinents.

Ces données seront conservées pour la gestion de votre participation au Programme, pendant la durée de votre adhésion au Programme, et s'agissant de la prospection commerciale, en cas d'accord préalable de votre part, pendant une durée maximale de 3 ans à compter de votre dernière connexion sur le Site.

Ces données pourront être communiquées à une société prestataire pour l'exécution de travaux effectués pour le compte de la Société (envoi de produits à tester) dans le cadre de la gestion du

Programme. Elles ne seront ni vendues, ni échangées, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Conformément aux législations et réglementations relatives à la protection des données à caractère personnel applicable(s), le Participant dispose à tout moment d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des informations qui le concernent et utilisées dans le cadre du Programme.

Le Participant peut exercer ses droits, sur simple demande écrite, auprès de la Société en envoyant un courrier électronique à l'adresse suivante : relationclient@vichy.oaccare.fr

Les données collectées sont obligatoires pour bénéficier des Points. Par conséquent, les Participants qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant l'attribution de leurs Points seront réputés renoncer à leurs Points.

Vous vous engagez à nous communiquer des données exactes et nous vous remercions de bien vouloir mettre à jour vos données dans l'espace « Ambassadrices » ou de nous faire part de toute éventuelle modification de ces données en nous adressant un courrier à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Pour plus d'informations sur le traitement de vos données à caractère personnel, Nous vous invitons à consulter notre Politique relative aux données à caractère personnel accessible [ici](#).

ARTICLE 11 : CONTACT

Pour tout problème relatif au Programme, merci de prendre contact avec notre Service Client :

relationclient@vichy.oaccare.fr
0 969 320 946 (numéro CRISTAL)
Du lundi au vendredi de 9h à 19h

N'hésitez pas à consulter l'article Médiation des Conditions Générales d'Utilisation de www.vichy.fr en cas de litige avec la Société Organisatrice accessibles [ici](#)

ARTICLE 12 : STIPULATIONS DIVERSES

a) Force majeure

Aucune Partie n'est responsable de la non-exécution totale ou partielle de ses obligations au titre des présentes Conditions du Programme si cette non-exécution est provoquée par un événement constitutif de force majeure.

Sont considérés comme cas de force majeure les événements remplissant les critères fixés par la jurisprudence de la Cour de cassation et la législation.

La Partie invoquant un événement constitutif de force majeure devra en aviser l'autre Partie dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la survenance de cet événement. Les Parties conviennent qu'elles doivent se concerter dans les meilleurs délais afin de déterminer ensemble les modalités d'exécution du Programme pendant la durée du cas de force majeure.

b) Non-validité partielle

Si une ou plusieurs stipulations des présentes Conditions du Programme sont tenues pour non-valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations gardent toute leur force et leur portée.

c) Loi applicable et juridictions compétentes

Les présentes Conditions du Programme sont soumises à la loi française. En cas de litige entre l'Organisateur et le Participant, et à défaut de résolution du litige dans le cadre de la médiation prévue à l'article 9 ci-dessous, ce dernier sera porté devant les juridictions françaises compétentes.